

5.2-5.3 Changement de l'adduction de l'eau potable et mise à niveau des canalisations des eaux usées – Chemin de la Creusette

En date du 5 janvier 2024, les propriétaires de l'article no 231b du RF de Cottens ont mis à l'enquête publique la construction de trois immeubles. Le conseil communal a signé une convention pour leur donner l'accès par le chemin de la Creusette. Ce dernier sera aménagé de telle manière que l'accès aux véhicules sera possible depuis la route de la Goille.

Le coût de ces travaux sera entièrement pris en charge par les propriétaires du projet. A la fin de la construction des immeubles, la commune reprendra gratuitement la route et en assurera l'entretien.

Actuellement une conduite d'eau potable est en service à cet endroit. Elle dessert le secteur de l'édilité. En 2023 nous avons profité du chantier du CAD pour rénover la partie avale du tronçon. En ce qui concerne la partie supérieure, vu l'âge avancé de l'ouvrage, nous ne pouvons pas nous permettre de construire un accès neuf dessus sans la remplacer.

De surcroît, il y a lieu d'assainir également les canalisations d'eaux usées présentes sur ce tronçon. La réalisation de ces travaux sera exécutée simultanément avec les travaux de rénovation de l'adduction d'eau potable.

Le montant de ces deux investissements est devisé à CHF 65'000.- TTC pour l'adduction d'eau potable et à CHF 126'500.- TTC pour l'eau usée. Ces montants seront financés par un emprunt. Les intérêts et les amortissements de 1,25 % par an seront financés par les comptes respectifs de l'eau et de l'épuration.



Yves Nicolet et Jean-Claude Bernold